



Refondation de l'école de la République : positions de l'AGEEM

Association Générale des Enseignants des classes et Ecoles Maternelles publiques

Septembre 2013

Dans le cadre de la Refondation de l'Ecole de la République, l'AGEEM s'associe aux dernières recherches et réflexions.

L'Association se positionne, une nouvelle fois, en réaffirmant la place de l'enfant de deux à six ans, au centre du dispositif école.

L'AGEEM insiste sur la nécessité de respecter toutes les étapes du développement moteur, émotionnel et cognitif de l'enfant, en cohérence avec ses rythmes biologiques et d'établir une cohérence éducative entre les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant.

L'ENFANT AU CENTRE DES DISPOSITIFS

• Respecter les espaces de l'enfant :

- Aménagements intérieurs et extérieurs des écoles maternelles suffisamment spacieux pour favoriser le développement des capacités de l'enfant.
- Aménagements spécifiques pour répondre aux besoins moteurs et sensoriels des enfants ainsi qu'à l'organisation pédagogique (cour de récréation, préau, nombre de salles de jeux pro-

portionnel au nombre de classes, révision des normes de construction pour adapter la taille des locaux, espaces de repos, espaces artistiques, culturels).

- Aménagements respectueux de la sécurité, de l'hygiène et de l'intimité de chaque enfant.
- Aménagements des espaces qui prennent réellement en compte des normes phoniques.
- Aménagement esthétique du cadre de vie incluant des espaces naturels (pelouse, jardin, potager, arbres fruitiers...).
- Aménagement de lieux différenciés pour les temps scolaires et périscolaires.





• Respecter le rythme biologique de l'enfant :

Les plages horaires entre 8h30 / 9h15 et après le déjeuner ne sont pas les moments les plus propices aux apprentissages chez les jeunes enfants, cf. par exemple, les travaux de recherche de François Testu, psychologue, et de Claire Lecomte.

- Chez les tout-petits, permettre un accueil individualisé jusqu'à 10 heures en accord avec la circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012 sur la scolarisation des moins de 3 ans.

Principe 7 : "Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter".

- Pause méridienne : au moins 1h30 pour tous, comprenant le temps de repas servi entre 11h30 et 12h30 dans un lieu de restauration propice au calme.

- Sieste pour tous les enfants en fonction de leurs besoins quelque soit la section.

- Alternance temps scolaires et temps de vacances sur un rythme régulier.

- Régularité nécessaire des horaires de sortie sur la semaine afin de respecter les rythmes de l'enfant.

- Mise en place d'une réflexion commune entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, animateurs, intervenants, personnel municipal...) sur les temps de la journée de l'enfant à l'école.

- Harmonisation des contenus entre ces différents acteurs pour donner du sens aux activités proposées aux enfants.

ECOLE MATERNELLE : RÔLE DE PREVENTION

• Afin d'optimiser la réussite de chaque enfant, l'AGEEM revendique :

- une scolarisation dans une classe où l'effectif ne dépasse jamais 20 élèves voire 15 chez les tout-petits

- une ATSEM par classe sur le temps scolaire, présence indispensable, voire obligatoire, pour répondre à l'organisation pédagogique spécifique de l'école maternelle ;

- un accueil personnalisé sur un temps échelonné en accord avec les familles lors de sa première rentrée (cf. la circulaire numéro 2012-202 du 18/12/2012) ;

- la présence des membres du RASED (Réseaux d'Aides spécialisées aux Élèves en Difficultés)

- des bilans médicaux obligatoires à 3 et 6 ans (PMI et/ou médecine scolaire).

• AGEEM revendique du temps :

• pour pouvoir communiquer et s'appuyer sur l'aide d'experts :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;

- CMP (Centre Médico-psychopédagogique) ;

- CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) ;

- CATT (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) ;

- CAMSP (Centre Médico Social d'Accueil Précoce) ;

- SESSAD (Service d'Education Spéciale et de soins à Domicile)

- Orthophonistes ;

- Associations spécifiques aux différences (précocité, autisme...).

• pour institutionnaliser des temps d'échanges entre enseignants et enseignants spécialisés.

• pour créer des liens, des moments de rencontres entre les différentes instances et les partenaires qui entourent l'enfant.



1- Commande à envoyer à
Céline LARPIN
celine.larpin@wanadoo.fr

PARTENARIAT POUR UNE COHERENCE EDUCATIVE :

L'AGEEM insiste sur la nécessité d'une cohérence éducative entre les différents adultes intervenants auprès de l'enfant : mise en garde sur la multiplicité des adultes (enseignants, personnel de restauration, animateurs garderie, périscolaire...) et sur la nécessité de mettre en place un code de vie commun à tous.

Dans ce cadre,

- L'AGEEM est signataire de l'appel de Bobigny : http://www.villeseducatrices.fr/ressources/page/Appel_de_Bobigny_et_textes_complementaires.pdf
- L'AGEEM partage son analyse réflexive dans une collection de carnets à commander sur www.ageem.fr :
- **Guide à l'usage des parents** (à commander sur le site AGEEM)¹
- Carnet « **Scolariser les enfants de 2 à 3 ans** » (à commander sur le site AGEEM)¹

FORMATION DES ENSEIGNANTS

L'AGEEM DEMANDE QUE LA FORMATION PRENNE VÉRITABLEMENT EN COMPTE L'ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE MATERNELLE :

• par l'équité du temps de formation dans les ESPE

Les domaines d'activités de l'Ecole Maternelle doivent être intégrés dans les unités d'enseignement (UE) de l'ESPE du cycle I au cycle III au même titre que les disciplines de l'école élémentaire.

Enseigner c'est maîtriser des savoirs, savoirs faire et savoirs être professionnels.

• Les Savoirs

- Didactique des différents domaines d'activités de la maternelle ;
- Connaissance du développement de l'enfant ;

- Connaissance de la psychologie de l'enfant ;
- Mise en lien entre les différents domaines d'activités, le développement et la psychologie de l'enfant ;
- Connaissance du jeu et de ses implications dans les apprentissages ;
- Formation à une réelle polyvalence de l'enseignant ;
- Connaissance du système éducatif français et son histoire ;
- Connaissance de l'histoire de l'école maternelle ;
- Connaissance de l'Histoire de l'AGEEM en lien avec l'évolution de l'Ecole Maternelle ;
- Connaissance des différents modèles pédagogiques et mouvements pédagogiques et associations partenaires de l'école ;
- Connaissance des autres systèmes éducatifs.

• Les savoirs faire et les savoirs être

L'AGEEM insiste sur la nécessité d'être formé à :

- Accueillir l'enfant et sa famille dans un climat de confiance et d'écoute réciproque (organiser des moments de coopération avec les parents) ;
- Rendre l'école lisible aux parents ;
- Savoir communiquer (avec les élèves, avec les enseignants, avec les parents)
- Aménager la classe, organiser le temps ;
- Pratiquer des activités artistiques : musique, chant, arts plastiques, théâtre afin de créer des situations d'apprentissages adaptées à de jeunes enfants ;
- Rendre lisible les objectifs et les évaluer ;
- Gérer le groupe classe ;
- Créer des situations de coopération ;
- Fédérer une équipe autour de projets ;
- Partager et mutualiser des pratiques ;
- Connaître et pratiquer une langue étrangère ;
- Développer et faire reconnaître sa culture professionnelle.

Ces savoirs impliquent le développement de compétences qui relèvent d'un cahier des charges spécifique, au premier rang duquel s'impose la compétence de diagnostic des élèves. Celle-ci se manifeste dans les différentes phases de toute intervention (anticipation, mise en œuvre, retour) mais surtout dans le cours de l'action conduite.

Elle suppose des capacités d'observation des enfants et d'analyse de leurs activités, de leurs appren-



tissages, des progrès réalisés selon cinq registres précis :

- **Le registre pédagogique** : les règles mises en place et les enjeux éducatifs auxquels elles répondent ;
- **Le registre didactique** : l'impact des démarches, dispositifs et modalités de travail sur l'appropriation des apprentissages et les procédures d'évaluation ;
- **Le registre psychologique** : les obstacles ou les difficultés que les enfants sont susceptibles de rencontrer et de dépasser dans la dynamique temporelle, mais aussi les grands enjeux du développement des enfants ;
- **Le registre épistémologique** : la pertinence des contenus – explicites ou en filigrane – des tâches proposées par rapport aux élaborations intellectuelles ou pratiques en jeu ;
- **Le registre curriculaire** : démarche globale prenant en compte les relations transversales et l'interdépendance entre les domaines d'activités dans les enjeux d'apprentissage.

Quelle que soit l'option retenue pour la scolarisation en maternelle, la formation des enseignants concernés se doit d'instituer la prise en compte de ces registres.

Cela implique :

- **L'actualisation** des connaissances théoriques sur le développement psychologique, comportemental et cognitif de l'enfant de 2 à 6 ans ;
- **Le renforcement** des connaissances relatives aux modalités d'acquisition et d'apprentissage du langage et de la langue, à l'évolution des productions langagières ;
- **Une réflexion à caractère professionnel** sur l'articulation de ces connaissances avec les situations d'apprentissage conduisant à l'élaboration d'outils indispensables pour la classe ;

- **La capacité d'identifier les contenus des savoirs proposés** (tâche prescrite, consignes, obstacles et limites, procédures...) afin d'en définir le cadre et le niveau d'approfondissement dans le respect du développement de l'enfant ;

- **Une étude raisonnée spécifique** des modalités d'entrée dans le lire-écrire.

Ces axes de travail doivent en outre être nourris et complétés par l'appropriation de **gestes professionnels**, propres à l'école maternelle favorisant :

- la médiation orale (gestion des interactions, conduites explicatives, conduites de questionnement) ;
- les stratégies de pilotage et de tissage des activités et des apprentissages (allègement des rythmes de travail, développement d'ateliers dirigés de lecture et de production d'écrit permettant l'observation et le suivi des progrès des élèves) ;
- Les procédures d'étayage (enrôlement, maintien dans la tâche...);
- Les modalités de validation et d'évaluation ;
- Le traitement de l'hétérogénéité et le dépistage des dysfonctionnements.

La formation continue des enseignants est essentielle tout au long de la carrière.

- La motivation et l'analyse réflexive de leurs pratiques sont nécessaires pour la qualité et les progrès de leur enseignement, favorisant la réussite de chaque élève. L'enseignant de l'école maternelle doit être formé aux techniques de médiation.
- L'Ageem demande que chaque circonscription dispose d'un conseiller pédagogique spécialisé en école maternelle (et ayant exercé à l'école maternelle).
- L'Ageem souhaite que chaque département ait un inspecteur de l'Education nationale école maternelle spécifiquement formé et dont les fonctions soient uniquement dédiées à l'école maternelle.

La participation aux manifestations professionnelles AGEEM telles que les congrès nationaux annuels et les journées académiques AGEEM¹, doit être reconnue dans le cursus de formation. L'AGEEM demande la reconnaissance de ces temps de formation notamment pour les validations d'acquis d'expériences.



1/ Congrès nationaux
Cf. www.ageem.fr

www.ageem.fr

Refondation de l'école de la République

Septembre 2013

positions de l'AGEEM

ageem
Association Générale des Enseignants
des Ecoles et classes Maternelles publiques